

LUNDI 16 DECEMBRE 2019




# L'Ernée

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

## COMPTE-RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Parc d'Activités de la Querminais-BP28-53500 ERNEE  
Tel : 02.43.05.98.80 / Fax : 02 43 05 24 45  
E-mail : [accueil@lernee.fr](mailto:accueil@lernee.fr) – Site Internet : [www.cc-lernee.fr](http://www.cc-lernee.fr)*



# COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2019

**Date de convocation** : 9 décembre 2019

L'an deux mil dix-neuf

Le seize décembre à vingt heures.

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Albert LEBLANC.

## **Etaient présents :**

Commune d'Andouillé : MM. B.LEMAITRE, P.CONILLEAU, Mme A.DOURDAIN

Commune de La Baconnière: MM. JL.DESMOT, JC.NEVEU

Commune de La Bigottière: M. C.TARLEVÉ

Commune de Chailland: M. B.DARRAS, Mme M.BOITTIN

Commune de La Croixille: Mme V.HERRIAU

Commune d'Ernée: Mmes J.ARCANGER, C.MERZOUK, M.BIDAULT, V.PLU, MM. A.LEBLANC, A.BELLAY, G.LE FEUVRE, R.BRAULT, G.HUARD

Commune de Juvigné: MM. G.LEMONNIER, JL.CIVET , Mme V.JACOB

Commune de Larchamp: M. C.BUCHARD

Commune de Montenay: Mme M.VOISIN

Commune de La Pellerine: M. P.CHATAIGNER

Commune de Saint Denis de Gastines: MM. T.CHRETIEN, D.LEPECULIER

Commune de Saint Germain le Guillaume: Mme A.ROBY

Commune de Saint Hilaire du Maine: MM. C.QUINTON, H.MORAND

Commune de Saint Pierre des Landes: Mmes V.HAMEAU, F.TRIHAN

Commune de Vautorte: M. M.DU FOU DE KERDANIEL

## **Avaient donné procuration :**

Commune d'Andouillé: Mme F.BEAUFILS, à M. B.LEMAITRE

Commune de Larchamp: Mme S.LE BLANC, à M. C.BUCHARD

Commune de Saint Denis de Gastines: Mme V.BOITTIN, à M. T.CHRETIEN

## **Absents excusés :**

Commune de La Croixille: M. M.PENNETIER

Commune de Vautorte: M. G.LIGOT

## **Absents non excusés :**

Commune de La Baconnière: Mme C.CLEMENT

Commune d'Ernée: Mme J.PAPOUIN

Commune de Montenay: MM. J.CHARDON, G.HAMEAU

**Secrétaire de séance** : Mme M.BIDAULT

**Assistaient à la séance** : MM. E.GAUFFRE, L.QUENTIN, Mme S.BALLUAIS.

<b>PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL - PCAET</b>	<b>1</b>
- Arrêt du Plan Climat Air Energie et territoire .....	1
<b>COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS</b>	<b>2</b>
- Redevance d'enlèvement des ordures ménagères : tarifications 2020 .....	2
<b>EAU ET ASSAINISSEMENT</b>	<b>4</b>
- Tarifs Eau et Assainissement 2020 .....	4
- Tarifs des prestations eau et assainissement 2020 .....	5
- Travaux eau et assainissement : demandes de subventions .....	5
- Convention à intervenir avec la commune de St Denis de Gastines pour la prise en charge de travaux liés à la défense incendie .....	5
<b>FINANCES</b>	<b>6</b>
- Clôture du budget annexe "ZA Route de la Croixille à Juvigné" au 31/12/2019.....	6
- Programme Habiter-Mieux : reconduction de l'opération pour 2020 .....	6
- Décision modificative budgétaire 2019.....	6
- Vote subventions 2020 .....	6
<b>BUDGET 2020</b>	<b>7</b>
- Budget 2020 : présentation et vote du budget principal .....	7
- Budget 2020 : budget annexe Gestion et traitement des déchets.....	7
- Budget 2020 : budgets annexes eau potable.....	7
- Budget 2020 : budget annexe assainissement collectif en régie.....	7
- Budget 2020 : budget annexe assainissement collectif en DSP .....	7
- Budget 2020 : budget annexe réseau de chaleur.....	8
- Budget 2020 : budget annexe assainissement non collectif.....	8
- Budget 2020 : adoption du tableau des effectifs .....	8
<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>	<b>9</b>
- Programme de retour des tablettes des élus communautaires .....	9
<b>RESSOURCES HUMAINES</b>	<b>9</b>
- Mise en place Compte Epargne temps .....	9
- Révision RIFSEEP .....	10
- Recrutement d'un surveillant de baignade en accroissement temporaire d'activités.....	10
- Service Informatique - recours à un contrat d'apprentissage .....	10
- Service eau et Assainissement - création poste d'animateur (complément délibation DL-2019-116).....	10
<b>DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</b>	<b>10</b>
- Ouverture dominicale des commerces sur la commune d'Ernée pour l'année 2020.....	10
<b>GEMAPI</b>	<b>11</b>
- Avis sur enquête publique sur le programme de travaux syndicat de la Vilaine Amont - Chevré.....	11
<b>QUESTION DIVERSE</b>	<b>11</b>
- Fonds de concours Communauté de communes de l'Ernée « Individualisé » Dossier de demande de subvention de la commune de Saint Hilaire du Maine.....	11

## Arrêt du Plan Climat Air Energie et territoire

### Préambule

Les Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) sont obligatoires pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants existants au 1er janvier 2017. Le PCAET est un outil d'animation du territoire afin d'atténuer le changement climatique, le combattre efficacement et s'y adapter.

Par délibération en date du 25 septembre 2017, le Conseil communautaire de l'Ernée a décidé de lancer la création d'un Plan Climat Air Énergie Territorial et de le réaliser conjointement avec les Communautés de communes voisines du Bocage Mayennais et de Mayenne Communauté.

Le PCAET est composé des documents suivants

- Un diagnostic Climat Air Energie
- Une stratégie territoriale
- Un programme d'actions
- Un dispositif de suivi et d'évaluation
- Une évaluation environnementale stratégique a également été réalisée, accompagnée d'un résumé non technique.

Les documents sont joints au présent rapport et sont complétés par un livret d'accompagnement.

Le Plan Climat est le fruit d'un travail multi acteurs réunissant des élus, des agents des collectivités, des acteurs locaux et des citoyens. La mobilisation s'est faite autour d'événements locaux (conférences et ciné débat) et d'ateliers de travail répartis sur les trois territoires tout au long des 2 années d'élaboration.

### La stratégie du territoire

Sur la base des objectifs nationaux, des diagnostics territoriaux et des actions définies, il est proposé une stratégie commune pour les 3 PCAET : « tendre vers un territoire autonome en énergie et neutre en carbone à l'horizon 2050 ».

Cet objectif sera atteint en réduisant de 50% les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie en 2050, et en préservant les puits de carbone. Concernant les énergies renouvelables, l'objectif intermédiaire est de porter la part des énergies renouvelables à 32% (contre 10% après la construction du parc éolien de Saint-Hilaire-du-Maine) de la consommation d'énergie en 2030.

Pour parvenir aux objectifs fixés, un plan de 29 actions a été établi autour des 5 axes stratégiques.

- Faire du grand public, des scolaires, des élus, des agents communaux et des professionnels, des acteurs de la transition énergétique : de la sensibilisation auprès du grand public, des animations pour les scolaires ; de la formation sur les sujets environnementaux pour les techniciens et les élus, le développement du réemploi et de l'économie circulaire.
- Renforcer le stockage du carbone du territoire : des actions de valorisation et préservation du bocage et des zones humides, une charte d'entretien de la forêt, des chantiers de plantation participatifs.
- Promouvoir la sobriété, l'efficacité énergétique et valoriser les ressources locales en préservant la qualité de l'air intérieur : le développement des énergies renouvelables avec participation citoyenne, la mise en place d'une plateforme de la rénovation énergétique pour former les artisans et accompagner les propriétaires, un dispositif de conseil en énergie partagé pour les communes.

- Faire de l'agriculture, un pilier économique capable de s'adapter aux enjeux environnementaux : la mise en place d'un réseau d'agriculteurs, l'accompagnement des échanges parcellaires, l'élaboration d'un plan alimentaire pour développer des circuits courts
- Adapter la mobilité pour qu'elle soit en adéquation avec le territoire rural : Proposer des alternatives à la voiture individuelle : des animations autour de la mobilité, le déploiement du covoiturage, la maîtriser les déplacements : services de proximité, tiers lieux, télétravail...

**La mise en œuvre de ce programme d'actions se fera** directement par la Communauté de communes ; en coopération avec les Communautés de communes partenaires du GAL de Haute-Mayenne (exemple du Plan Alimentaire Territoriale, du réemploi ou du programme sur la mobilité) et via des partenaires identifiés.

Le programme d'actions a principalement vocation à structurer et engager des réflexions. Les objectifs, ambitieux devront également s'accompagner :

- d'un développement des énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque et méthanisation) ;
- de la diminution des consommations énergétiques, et notamment sur les bâtiments publics et les habitations du territoire ;
- de la diminution de la production de gaz à effet de serre

Un premier plan de financement des actions est joint au présent rapport.

#### **Les incidences du projet sur l'environnement :**

Au terme de l'analyse menée, aucun effet négatif prévisible n'a été identifié mais des points de vigilance ont été soulevés. Du fait de sa vocation environnementale, le plan d'actions du PCAET aura un effet globalement positif.

Par ailleurs, les actions du PCAET ne sont pas spatialisées ni géolocalisées, et il est donc impossible d'identifier de façon précise les éventuelles incidences environnementales de ces actions. En effet, les risques d'effets négatifs potentiels des actions dépendent notamment de leur localisation et du contexte local (présence ou proximité d'espaces naturels ou d'enjeux environnementaux sensibles).

Cependant, lorsque des projets précis émergeront du plan d'actions, des études d'impact seront à mener ultérieurement par les porteurs de projet.

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le projet de Plan Climat Air Energie Territorial tel que présenté.**

---

## **Collecte et traitement des déchets**

---

### **Redevance d'enlèvement des ordures ménagères : tarifications 2020**

Monsieur le Président présente les résultats prévisionnels de fonctionnement du budget 2019 qui font apparaître un résultat positif de 32 500 €. Cet excédent est notamment possible du fait de la baisse des tonnages « ordures ménagères et assimilées ». Les recettes font apparaître une diminution des recettes de l'ordre de 27 600 €, conséquence des chutes des prix des matières collectées.

La conséquence de ces évolutions est que, sans la prise en compte des excédents antérieurs, l'exercice 2019 présente un déficit prévisionnel de 59 000€.

Comme c'est le cas depuis plusieurs années, le budget 2020 se prépare dans une situation financière tendue. A ce stade de la réflexion, il convient également de prendre en considération quelques éléments de perspectives sur les futurs exercices :

- Les opérations de création de la déchèterie d'Ernée et de mise en place des conteneurs en points d'apport volontaire n'étant pas terminées, les amortissements ne seront inscrits en section de fonctionnement qu'à compter de l'année 2021 (estimé à 80 000 €) ;
- Evolution à la hausse des prix unitaires des prestations
- Evolution de la TGAP entre 2020 et 2025 (2020 : 18€/T → 2025 : 65 €/T pour un prix de traitement du tout venant en 2020 de 56 €/T)
- Mise en place d'un flux « développement » par CITEO impliquant la perte sur une partie de la matières plastique
- Potentiel investissement dans des conteneurs semi enterrés pour la collecte des déchets recyclables.

Au vu de ces éléments, la commission déchets ménagers réunie le 19 novembre 2019 propose d'appliquer une augmentation des parts liées au deux services suivants :

- Collecte et traitement des déchets recyclables : 7.10 €HT → 8.00 €HT

Cette évolution s'explique par l'augmentation du coût de collecte des déchets recyclables mais surtout une baisse des recettes de ce service.

- Fonctionnement des déchèteries : 15.34 €HT → 20.00 €HT

Cette évolution s'explique par l'augmentation des coûts de collecte et de traitement des déchets et anticipe une évolution très forte de la TGAP dans les années futures.

Les deux autres services restant au même montant (Collecte et traitement des Ordures ménagères résiduelles) :

- Collecte OM : 30.79 €HT
- Traitement OM : 20.08 €HT

Les tarifs 2020 seraient donc les suivants :

→ REOM afférente à la collecte des déchets des ménages

	Collecte OM et assimilées	Collecte des Bornes Sélectives	Traitement au CVE de Pontmain	Fonctionnement des déchetteries
<b>Forfait 2019</b>	30,79	7,10	20,08	15,34
<b>Forfait 2020</b>	<b>30,79</b>	<b>8,00</b>	<b>20,08</b>	<b>20,00</b>

→ REOM afférente à la collecte des déchets assimilés aux ordures ménagères

L'unité appliquée pour les professionnels en 2019 et ce dans le cadre des nouvelles règles de calcul votées est proposée à 78,87 €HT (application de la somme des forfaits pour les particuliers).

A ce tarif sera appliqué un coefficient issu du tableau des règles de calculs voté par le Conseil communautaire le 23 octobre 2017.

Pour les professionnels produisant une faible quantité de déchets ménagers assimilés aux ordures ménagères un forfait minimum est fixé à 53,79 €HT (application de l'augmentation globale des particuliers et des professionnels).

*Le tableau des règles de calcul est joint en annexe.*

→ Tarification au volume pour les très gros producteurs

La commission Déchets Ménagers propose de conserver le tarif de 10.61 €HT par m3 (application de l'augmentation globale des particuliers et des professionnels) et par an pour l'année 2020 pour les très

gros producteurs (de type EHPAD, Hôpital...). Sur ce point il est rappelé que le tarif est lié à la collecte et au traitement des déchets ménagers et assimilés.

**Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :**

- d'approuver les tarifs de la REOM générale pour l'année 2020
- d'approuver les tarifs de la REOM « Déchets assimilés aux ordures ménagères » pour l'année 2020
- d'approuver les tarifs de la REOM « Gros producteurs » pour l'année 2020

## *Eau et assainissement*

### Tarifs Eau et Assainissement 2020

Conformément à la convergence tarifaire votée le 18 décembre 2017, le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité, les tarifs des services « Eau potable » et « assainissement collectif ».

#### TARIF « EAU POTABLE » AU 01/01/2020

	Part Fixe (HT)	Part Variable (HT)		
		0-499 m3	500-999 m3	plus de 999 m3
Andouillé	79,31	1,23	1,13	0,98
La Baconnière	79,31	1,23	1,13	0,98
La Pellerine	79,84	1,68	1,55	1,34
St Hilaire du Maine	65,92	1,04	0,96	0,83
Montenay	74,55	1,61	1,48	1,28
Ernée	74,55	1,61	1,48	1,28
St Pierre des Landes	74,55	1,61	1,48	1,28
St Denis de Gastines	66,81	1,48	1,36	1,18
Chailland	73,84	1,53	1,41	1,22
La Bigottière	73,84	1,53	1,41	1,22
St Germain le Guillaume	73,84	1,53	1,41	1,22
Vautorte	79,67	1,21	1,11	0,97

#### TARIF « ASSAINISSEMENT COLLECTIF » AU 01/01/2020

	Part Fixe (HT)	Part Variable (HT)	part collectivité à laquelle s'ajoute la part délégataire
Andouillé	5,43	0,27	
Chailland	21,81	0,86	
La Bigottière	21,81	0,86	
St Germain le Guillaume	21,81	0,86	
Larchamp	25,33	0,60	
La Baconnière	53,71	1,15	
La Pellerine	50,86	1,18	
Ernée	61,54	1,07	
Montenay	61,54	1,07	
St Pierre des Landes	61,54	1,07	
St Denis de Gastines	39,11	0,85	
St Hilaire du Maine	50,28	0,97	
Juvigné	37,54	1,15	
La Croixille	49,10	1,05	
Vautorte	32,64	0,91	

Pour les usagers raccordés à l'assainissement collectif mais non desservis par le réseau public d'eau potable, il est proposé d'appliquer un forfait de 25 m3 par personne et par an.

### Tarifs des prestations eau et assainissement 2020

Le service eau et assainissement utilise un bordereau de tarifs pour facturer diverses prestations aux usagers.

**Sur proposition du Conseil d'exploitation , le Conseil communautaire décidé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 de:**

- faire évoluer la majorité des tarifs en tenant compte de l'inflation annuelle, estimée à +1,2 %
- transformer les tarifs « main d'œuvre / tracto-pelle / camion », actuellement facturé à l'heure. Ces articles seraient, à partir de 2020, facturés au forfait demi-journée. Le montant forfaitaire serait basé sur 3 heures.
- modifier les tarifs des contrôles de bon entretien des installations et les contrôles vente au vu du déséquilibre budgétaire et au vu des tarifs moyens appliqués sur le département :

Prestation	Tarif actuel (€HT)	Tarif moyen du département (€HT)	Tarif proposé (€HT)
Contrôle de bon entretien	40	90	80
Contrôle de conformité	75	103	90

L'ensemble des tarifs est listé en annexe.

### Travaux eau et assainissement : demandes de subventions

Dans le cadre de la programmation de travaux 2020, **le Conseil communautaire approuve les plans de financement des projets ci-dessous et autorise le Président à solliciter les financements auprès du Conseil départemental de la Mayenne :**

COMMUNE	LIEU	COUT (€HT)	CD53	CCE
CHAILLAND	La Gigoulais	131 000	39 300	91 700
ST GERMAIN LE GUILLAUME	La Basse Halourde	61 000	18 300	42 700
LA BIGOTTIERE	Alimentation de La Sicorie	100 000	30 000	70 000
VAUTORTE	La Daumerie/Gousserie/ Tourterie	150 000	45 000	105 000
<b>TOTAL</b>		<b>442 000</b>	<b>132 600</b>	<b>309 400</b>

### Convention à intervenir avec la commune de St Denis de Gastines pour la prise en charge de travaux liés à la défense incendie

Dans le cadre du renouvellement du réseau d'eau potable de la route de Brecé à Saint Denis de Gastines, la commune souhaite ajouter un poteau incendie. La pose de cet équipement induit l'augmentation du diamètre de la conduite et de la largeur de tranchée sur 130 mL. Des accessoires de réseaux complémentaires sont par ailleurs nécessaires. Le surcoût, estimé à 3 000 € et non subventionnable par le conseil départemental, est à prendre en charge par la collectivité qui est compétente en matière de défense incendie.

**Le Conseil communautaire approuve la convention à intervenir avec la commune de Saint-Denis-de-Gastines.**



### Clôture du budget annexe "ZA Route de la Croixille à Juvigné" au 31/12/2019

Le budget annexe « ZA Route de la Croixille » à Juvigné ne possédant plus de parcelle de terrain à vendre, il n'y a plus lieu de le maintenir en budget annexe.

**Le Conseil communautaire décide de clôturer ledit budget au 31/12/2019.** Les opérations d'entretien de la zone seront gérées à compter du 01/01/2020 dans le budget général.

### Programme Habiter-Mieux : reconduction de l'opération pour 2020

Pour rappel, la Communauté de communes est partenaire du dispositif de fonds d'aides à la rénovation thermique des logements privés depuis 2012. Ce programme appelé « Habiter mieux » est à destination des propriétaires occupants en situation de précarité énergétique.

L'Etat a décidé de proroger ce dispositif pour l'année 2020 au vu des résultats obtenus au plan national et local. Ce programme permet, sous conditions de ressources, aux propriétaires occupants réalisant des travaux dans leur logement et entraînant un gain énergétique de 25%, de bénéficier de subventions de l'Agence Nationale de l'Habitat complétées par une aide de l'Etat.

Ainsi pour tout propriétaire occupant résidant sur le territoire, la Communauté de communes de l'Ernée abonde les aides ANAH et de l'Etat d'un montant de 500 €.

A l'instar des années précédentes, **le Conseil communautaire décide de reconduire le dispositif pour l'année 2020 et d'y affecter une enveloppe financière de 20 000€**

### Décision modificative budgétaire 2019

**Le Conseil communautaire approuve la décision modificative budgétaire suivante :**

#### DM N°4 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT EN REGIE

Section d'exploitation

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
658	Charges diverses de gestion courante (Remboursement de frais de chaulage)	650,00	
022	Dépenses imprévues	-650,00	
<b>Total section d'exploitation</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

### Vote subventions 2020

**Au regard des demandes reçues le Conseil communautaire approuve les subventions suivantes pour l'année 2020 :**

Organisme/Association	Montant sollicité	Rappel Montant n-1	Avis commission	Montant proposé
BACO'GRIMP	8 000,00 €	6 000,00 €	Favorable le 04/11/2019	<b>8 000,00 €</b>
Tour du Bocage et de l'Ernée	5 000,00 €	4 000,00 €	Favorable le 04/11/2019	<b>5 000,00 €</b>
Motoclub Ernée	50 000,00 €	- €	Favorable BC 12/11/2019	<b>50 000,00 €</b>
Solidarité Paysans	2 000,00 €	1 000,00 €	Favorable BC 12/11/2019	<b>1 000,00 €</b>
AMAV	3 500,00 €	1 000,00 €	Favorable BC 12/11/2019	<b>1 000,00 €</b>

Mission Locale de la Mayenne	20 000,00 €	10 000,00 €	Favorable BC 12/11/2019	12 500,00 €
CIDFF	500,00 €	400,00 €	Favorable BC 12/11/2019	400,00 €
Coodémarrage	1 000,00 €	1 000,00 €	Favorable BC 12/11/2019	1 000,00 €
Point Rénovation Info Service				
Synergies	4 600,00 €	4 300,00 €	Voté par délibération séance du 28/10/2019	1 650,00 €
CAUE				1 300,00 €
ADIL				1 650,00 €
Initiative Mayenne Réseau accompagnement création-reprise entreprise (Prêt d'honneurs)	Provision	4 250,00 €		5 000,00 €
<b>TOTAL</b>				<b>88 500,00 €</b>

## *Budget 2020*

***L'intégralité des budgets est présenté au Conseil communautaire.***

***Le rapport joint est disponible à la Communauté de communes de l'Ernée.***

### **Budget 2020 : présentation et vote du budget principal**

**Le Conseil communautaire approuve le Budget principal pour l'année 2020 qui s'équilibre de la manière suivante :**

- Section de fonctionnement : 8 722 128,12 €
- Section d'investissement : 7 429 031,12 €

### **Budget 2020 : budget annexe Gestion et traitement des déchets**

**Le Conseil communautaire approuve le Budget annexe « Gestion et traitement des déchets » pour l'année 2020 qui s'équilibre de la manière suivante :**

- Section d'exploitation : 1 581 568,11 €
- Section d'investissement : 656 702,44 €

### **Budget 2020 : budgets annexes eau potable**

**Le Conseil communautaire approuve le Budget annexe « eau potable » pour l'année 2020 qui s'équilibre de la manière suivante :**

- Section d'exploitation : 3 943 953,47 €
- Section d'investissement : 2 208 242,36 €

### **Budget 2020 : budget annexe assainissement collectif en régie**

**Le Conseil communautaire approuve le Budget annexe « assainissement collectif en régie » pour l'année 2020 qui s'équilibre de la manière suivante :**

- Section d'exploitation : 877 527,90 €
- Section d'investissement : 718 059,23 €

### **Budget 2020 : budget annexe assainissement collectif en DSP**

**Le Conseil communautaire approuve le Budget annexe « assainissement collectif en DSP » pour l'année 2020 qui s'équilibre de la manière suivante :**

- o Section d'exploitation : 90 615,09 €
- o Section d'investissement : 192 050,82 €

### Budget 2020 : budget annexe réseau de chaleur

**Le Conseil communautaire approuve le Budget annexe « réseau de chaleur » pour l'année 2020 qui s'équilibre de la manière suivante :**

- o Section d'exploitation : 137 187,75 €
- o Section d'investissement : 33 797,08 €

### Budget 2020 : budget annexe assainissement non collectif

**Le Conseil communautaire approuve le Budget annexe « réseau de chaleur » pour l'année 2020 qui s'équilibre de la manière suivante :**

- o Section d'exploitation : 38 400 €

### Budget 2020 : adoption du tableau des effectifs

**Le Conseil communautaire approuve, à l'unanimité, le tableau des effectifs de la Communauté de communes.**

	Effectifs budgétaires(pourvus) au 01/01/2020				
	Rappel Effectifs budgétaires (pourvus) au 01/01/2019	Budget OM	Budget Eau en Régie	Budget Général	TOTAL
Titulaires régime CNRACL	39	1	9	31	41
Titulaires régime général durée hebdo. < à 28 h	2			1	1
<b>Sous total</b>	<b>41</b>	<b>1</b>	<b>9</b>	<b>32</b>	<b>42</b>
Titulaires-détachement	1			2	2
Titulaires-disponibilité	2		1	1	2
<b>TOTAL TITULAIRES</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
Agents contractuels sur emplois permanents	26	2	4	25	31
<b>TOTAL CONTRACTUELS</b>	<b>26</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>25</b>	<b>31</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>70</b>	<b>3</b>	<b>13</b>	<b>59</b>	<b>77</b>
<b>EN ETP</b>	<b>58.76</b>	<b>3.00</b>	<b>13.20</b>	<b>49.75</b>	<b>65.95</b>

Les effectifs budgétaires pourvus ne tiennent pas compte

- du poste d'apprenti et du poste d'accueil en accroissement temporaire d'activités du service Eau et Assainissement
- des postes en accroissement temporaire d'activités à l'espace aquatique

**Programme de retour des tablettes des élus communautaires**

**Le Conseil communautaire approuve le programme de remplacements des tablettes numériques mises à disposition des élus communautaires** aux conditions suivantes :

- 1- Restitution de l'équipement
- 2- Rachat de la tablette à hauteur de 50€

Dans les 2 cas, les tablettes seront à restituer au plus tard le Lundi 09 mars 2020 (date du dernier Conseil communautaire de la mandature).

---

**Ressources Humaines**

---

**Mise en place Compte Epargne temps**

Le Compte Epargne-Temps (CET) est un compte qui permet de conserver les jours de congés ou de RTT non pris au terme de l'année civile pendant plusieurs années. Il est ouvert à la demande de l'agent qui est informé annuellement de ses droits épargnés et consommés.

Les jours épargnés peuvent être, en tout ou partie, utilisés sous forme de congés ou, si une délibération le prévoit, indemnisés ou pris en compte pour la retraite complémentaire.

**Considérant l'avis favorable du Comité Technique en date du 05/12/2019, le Conseil communautaire approuve l'institution du Compte Epargne Temps au sein de la Communauté de communes de l'Ernée à compter du 17/12/2019 et d'en fixer les modalités d'application de la façon suivante :**

- Bénéficiaires : tout agent (sauf celui relevant du droit privé et des cadres d'emploi des professeurs et assistants d'enseignement artistique) étant employé de manière continue depuis plus d'un an
- Alimentation (dans la limite de 60 jours): par des jours de congés annuels (cependant, l'agent doit avoir posé au minimum 4 semaines dans l'année) et des RTT  
Il ne peut être alimenté que par des jours
- Utilisation: les jours épargnés sont seulement utilisables sous forme de congés et sont accordés de plein droit après un congé maternité, adoption, paternité, solidarité familiale.
- Changement de situation :
  - En cas de mutation, détachement et intégration directe, le fonctionnaire conserve les jours épargnés sur son CET et peut en bénéficier selon les règles de la collectivité d'accueil.
  - En cas de mise à disposition, l'agent conserve les jours épargnés sur son CET et peut les utiliser sur autorisation de ses administrations d'origine et d'accueil (sauf mise à dispo d'une organisation syndicale)
  - En cas de congé parental et disponibilité, l'agent conserve ses jours épargnés mais ne peut les utiliser
- Clôture:
  - Le CET doit être soldé à la date de radiation des cadres avant d'être clôturé.
  - En cas de décès de l'agent titulaire du CET, les droits acquis donnent lieu à une indemnisation de ses ayants droits.

## Révision RIFSEEP

La délibération instaurant la prime de fin d'année pour les agents de la Communauté de communes de l'Ernée a été prise après 1984. Légalement, la collectivité ne peut donc pas verser cette prime à ses agents.

Compte tenu des contrôles effectués par la préfecture et la Chambre Régionale des Comptes et suivant les conseils du CDG53, Monsieur le Président propose d'inclure cette prime dans la partie IFSE du RIFSEEP pour les agents qui peuvent y prétendre.

**Le Conseil communautaire décide de revoir, en conséquence les montants maximums indiqués sur les délibérations instaurant le RIFSEEP.**

## Recrutement d'un surveillant de baignade en accroissement temporaire d'activités

En date du 17/12/18, le Conseil communautaire avait validé le principe de recruter un surveillant de baignade à temps non complet (15 heures par semaine), pour une période d'un an à compter du 1/01/2019, en accroissement temporaire d'activités, afin de pallier les changements dans l'organisation interne des personnels de l'Espace aquatique.

Dans l'attente d'une organisation pérennisée, **le Conseil communautaire décide de créer, sur une période d'un an maximum ? un poste de Maître-Nageur Sauveteur ou Surveillant de baignade à temps incomplet (15 heures par semaine), à compter du 1/01/2020.**

## Service Informatique - recours à un contrat d'apprentissage

Dans le cadre du fonctionnement du service « Systèmes d'information », la Communauté de communes a reçu une candidature d'un jeune entrant en DUT « réseau et télécommunications » par apprentissage.

**Après avis favorable du Comité technique en date du 05/12/2020, le Conseil communautaire décide d'avoir recours à un contrat d'apprentissage à compter du 01/02/2020.**

## Service eau et Assainissement - création poste d'animateur (complément délibération DL-2019-116)

En date du 8/07/2019, le Conseil communautaire avait validé la création d'un poste d'animateur pour le service Eau et Assainissement en vue de mettre en œuvre les actions inscrites dans le contrat signé avec l'Agence de l'Eau de Loire Bretagne.

**Le Conseil communautaire approuve la proposition du Président de compléter la délibération avec les éléments suivants :**

- Temps complet à compter du 01/01/2020
- Recrutement dans le cadre d'emploi des animateurs territoriaux (catégorie B) ou des adjoints d'animation (catégorie C)

## Développement Économique

### Ouverture dominicale des commerces sur la commune d'Ernée pour l'année 2020

**Sur proposition de la commune d'Ernée, le Conseil communautaire approuve les dates suivantes pour concernant les ouvertures dominicales pour l'année 2020 :**

- 12 janvier ;
- 5 avril ;
- 7 et 28 juin
- 6 septembre
- 29 novembre
- 6, 13, 20 et 27 décembre

## Avis sur enquête publique sur le programme de travaux syndicat de la Vilaine Amont - Chevré

Le Syndicat Intercommunal du bassin de la Vilaine amont est composé de 48 communes, dont 3 de la CCE (Juvigné, La Croixille et St Pierre des Landes).

Une demande de déclaration d'intérêt général et d'autorisation environnementale dans le cadre du contrat territorial milieux aquatiques 2020-2025 du bassin versant de la Vilaine Amont a été déposée par le Syndicat. Ce dossier est soumis à enquête publique du 29 novembre au 30 décembre 2019.

Les principaux enjeux concernent la qualité morphologique des cours d'eau, la ressource en eau, la qualité des eaux et les espèces invasives. La CCE est concernée par la masse d'eau « La Vilaine et ses affluents depuis Juvigné jusqu'à la retenue de la Chapelle Erbrée » dont l'état est classé en « moyen » et avec un objectif de bon état écologique pour 2021.

Cette masse d'eau fait partie des priorités du programme et des actions sont prévues en année 1 (2020) sur le territoire de la CCE. Elles concernent environ 3100 m de cours d'eau avec des travaux sur le lit mineur (rehaussement du lit, reméandrage, diversification, etc) et des mesures d'accompagnement (remplacement de franchissements de cours d'eau, restauration de boisement en berge, clôtures et abreuvoirs si nécessaires, etc.). Un linéaire de 4500 m de cours d'eau a été inscrit en « actions supplémentaires » pour anticiper d'éventuels refus sur les secteurs où des actions sont prévues en année 1.

Le programme de 6 ans est évalué à 2 376 537,6 € TTC.

**Le Conseil communautaire émet un avis favorable sur le programme de travaux du syndicat Vilaine Amont-Chevré.**

## Question diverse

### Fonds de concours Communauté de communes de l'Ernée « Individualisé » Dossier de demande de subvention de la commune de Saint Hilaire du Maine

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que, par délibération n°DL-2017-157 en date du 20 novembre 2017, ce dernier a décidé d'instaurer un dispositif de fonds de concours communautaire, dit « fonds de concours individualisé » à destination des communes en vue de soutenir des projets d'investissements communaux.

**Le Conseil communautaire approuve le fonds de concours à intervenir avec la commune de Saint Hilaire du Maine dans le cadre de « l'aménagement qualitatif du Hameau de la Templerie » :**

PROJETS	COUT TOTAL HT	SUBVENTION SOLLICITEE	SUBVENTION TOTALE
Aménagement qualitatif du Hameau de la Templerie	240 000 €	20 458 €	20 458 €

**Il est 23h00, l'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance.**

La secrétaire de séance

Mélanie BIDAULT

CR CC9\_2019-12-16




Le Président,

Albert LEBLANC.

